



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° PU/2023/2239

URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi - ~~que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de :
~~Permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Richard CLAES** demeurant **rue du Moulin 23 à 4100 SERAING (BONCELLES)**.
Le terrain concerné est situé **rue du Moulin 23 à 4100 SERAING (BONCELLES)** et cadastré **12e division section A n° 345 K**
Le projet vise à "**régulariser la rehausse de la toiture du volume annexe, le remplacement de la toiture principale, la construction d'une annexe en lieu et place d'une véranda et la pose d'un crépi sur isolant**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au guide communal d'urbanisme; à savoir : Article 54: la hauteur sous plafond de la cuisine ne respecte pas les prescriptions .**

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1 - ~~D.VIII.13~~ du Code du Développement Territorial.
Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)
Des explications sur le projet peuvent être obtenues au : **(04.330.87.56)**

L'enquête publique est ouverte le 10 juillet 2023 et clôturée le 28 août 2023.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 24 août 2023, à 10h30.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 28 octobre 2022 -
CDLD art. L1132-5)


Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24/03/2023)
(CDLD art. L 1132-4)


M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN